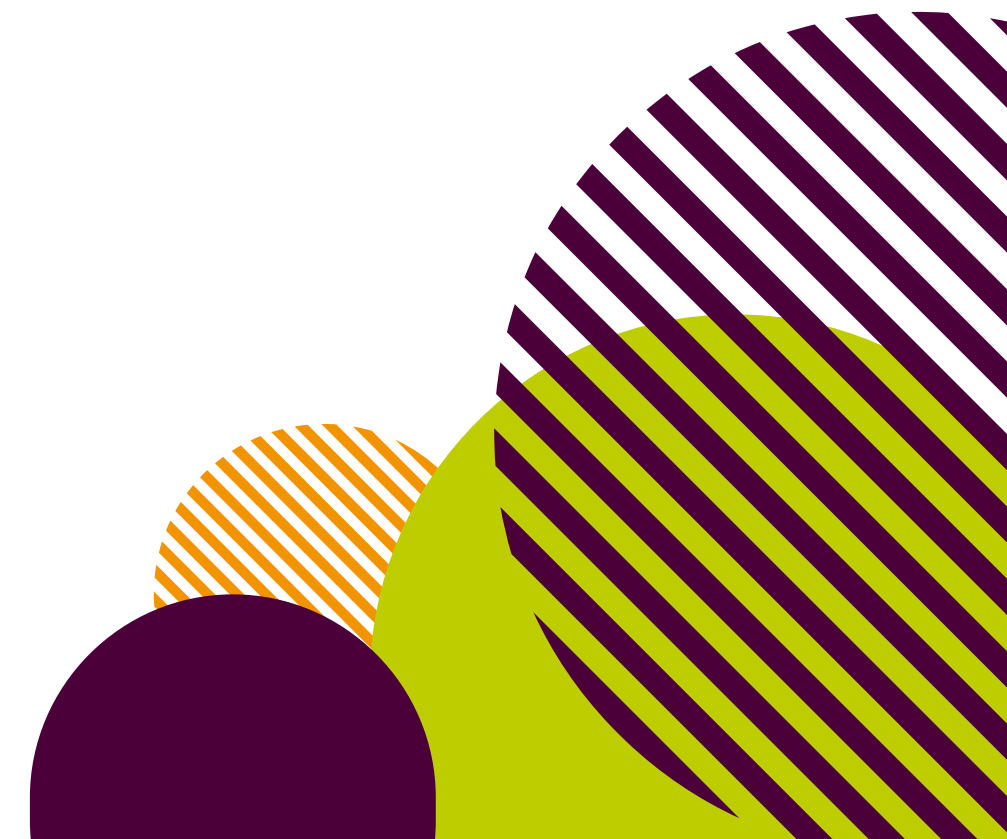




Coordination nationale des Conseils de développement

Le réseau des instances participatives et contributives intercommunales





HISTORIQUE

La Loi Voynet donne un cadre juridique aux conseils de développement, en s'inspirant des expériences du Pays Basque ou de l'agglomération de Rennes. La loi donne une grande liberté dans la configuration du conseil de développement.

La CNCD devient une association loi 1901 ouverte à tous les conseils de développement, quelque soit leur territoire de référence

Après avoir célébré les 20 ans de la loi Voynet, la CNCD se mobilise avec succès pour le maintien du cadre juridique des conseils de développement (loi Engagement et Proximité).

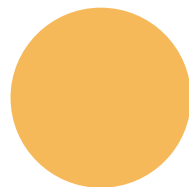
1999



2003



2012



2014



2019



2022



Plusieurs président·es de conseils de développement se réunissent et fondent une coordination nationale (CNCD) pour partager leurs expériences et faire entendre leur voix au niveau national.

La CNCD œuvre pour l'inscription des conseils de développement, dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1), dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe.

En novembre 2022, la CNCD organise une journée nationale au Palais d'Iéna, siège du Conseil Economique Social et Environnemental, à l'occasion des 10 ans de l'association.



RÉSENTATION

La CNCD est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des conseils de développement et leur équipe d'appui. Elle œuvre depuis sa création pour le développement d'une citoyenneté active et agit pour faire progresser la démocratie participative dans tous les territoires.

Depuis 20 ans, la CNCD met en réseau les conseils de développement pour mutualiser les réflexions, dans un environnement mêlant réformes territoriales, besoin d'une démocratie locale renouvelée et appel à la participation citoyenne.


La CNCD rassemble plus de 105 conseils de développement dans toute la France. Ils contribuent au dynamisme du réseau.



Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?

Lieux de débats et de propositions citoyennes créés à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet, les conseils de développement sont des collectifs de citoyens et d'acteurs qui s'engagent bénévolement au service de leur territoire.

Gouvernance



La CNCD articule ses réflexions et ses décisions autour d'un bureau et d'un conseil d'administration élus par ses membres.
Les deux instances sont renouvelées chaque année partiellement.

Bruno ARBOUET, Co-président

Président du Conseil de développement de Sète Agglopôle Méditerranée

Christine AZANKPO, Co-présidente

Vice-présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

Dominique VALCK, Co-président

Président du Conseil de développement durable de la métropole du Grand Nancy

Bernard TOMASINI, Trésorier

Président du Conseil de développement de l'agglomération de Sophia-Antipolis

Jean-Claude MORETTI, Secrétaire

Président du Conseil de développement de Metz métropole

Béatrice AUXENT, membre du bureau

Présidente du Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille

Dominique CHUFFART, membre du bureau

Président du Conseil de développement de la Métropole de Rennes

Alain FAURE, membre du bureau

Co-délégué du Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole

Dominique LEMPEREUR, membre du bureau

Président du Conseil de développement des Sorgues du Comtat

Michel REYNES, membre du bureau

Vice-président du Conseil de développement du pôle territorial Albigeois Bastides

Jaques BIGOT, membre du conseil d'administration
Président du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

André CURMI, membre du conseil d'administration
Co-président du Conseil de développement de Grand Angoulême

Guy JOURDEN, membre du conseil d'administration
Président du Conseil de développement de la Métropole et du pays de Brest

Pierre LAMARD, membre du conseil d'administration
Président du Conseil de développement de Pays Montbéliard agglomération

Magali LE PAIH, membre du conseil d'administration
Co-présidente du Conseil de développement d'Erdre et Gesvres

Tania MARCELLUS JEAN ALEXIS, membre du conseil d'administration
Présidente du Conseil de développement de l'agglomération Centre Martinique

Christophe MINOUX-FEVRE, membre du conseil d'administration
Président du Conseil de développement du Pays de Langres

Jérémy VALENTON, membre du conseil d'administration
Co-président du Conseil de développement de Grand Poitiers

Jean-Pierre ROZELOT, membre du conseil d'administration
Président du Conseil de développement de l'agglomération du Pays de Grasse

Jean-François SOURDAIS, membre du conseil d'administration
Représentant du conseil de développement du Pays d'Arles

Daniel SPERLING, membre du conseil d'administration
Président du Conseil de développement Aix-Marseille-Provence Métropole

Brigitte TANDONNET, membre du conseil d'administration
Présidente du Conseil de développement de Bordeaux métropole

Équipe technique



Alexandra Vidal
Déléguée Générale

alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr



Montsé Pacheco
Assistante administrative

monste.pacheco@conseils-de-developpement.fr



Pauline Soubieux
Cheffe de projet

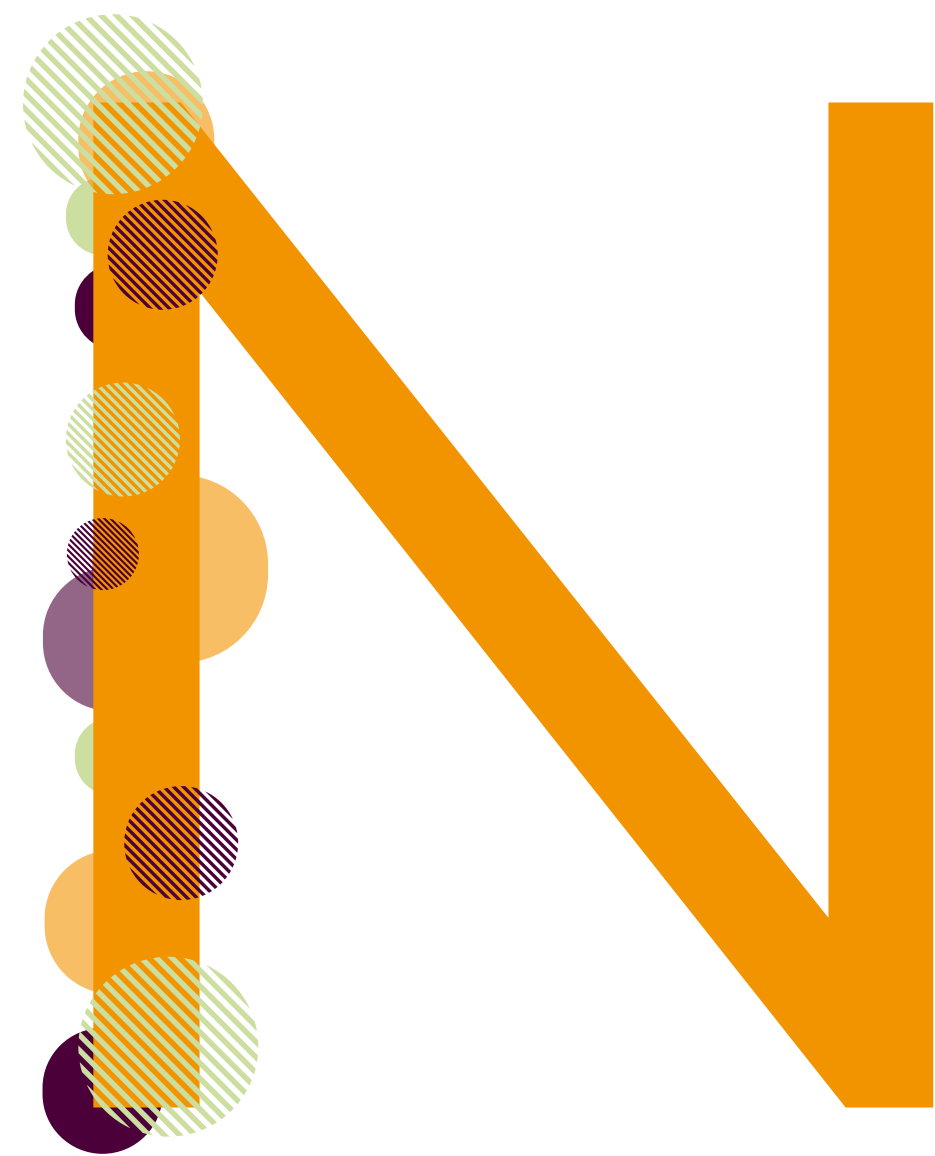
pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr



Emilie Leroy
Alternante en communication

emilie.leroy@conseils-de-developpement.fr





OS MISSIONS ET ACTIONS

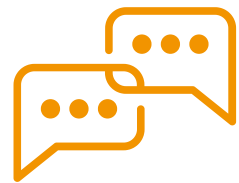
Nos actions



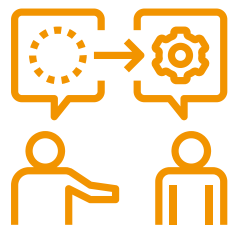
Organisation de Rencontres et journées nationales



Création et animation d'un **observatoire territorial et citoyen**, avec un volet spécifique aux conseils de développement (plateforme numérique)



Animation de webinaires, **ateliers collaboratifs et groupes de travail** pour les membres bénévoles et les équipes techniques

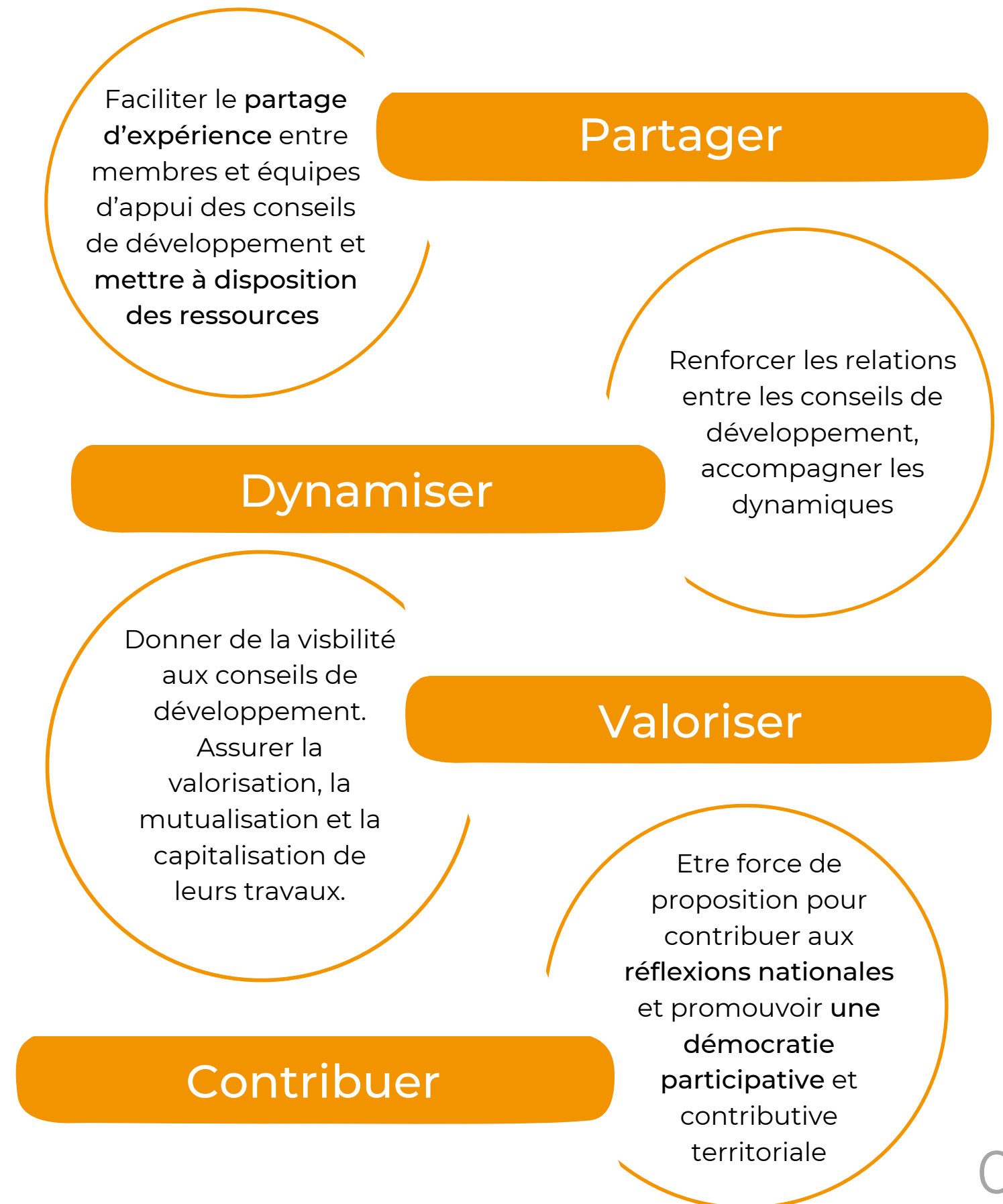


Organisation de formation pour les membres des conseils de développement



Diffusion d'informations : site internet, lettres d'informations, publication d'un guide pratique

Nos missions



LES RAISONS DE NOUS REJOINDRE



Faire réseau

Appartenir à un groupe de personnes qui partagent un intérêt commun, dans un esprit de convivialité, de coopération et de bienveillance.



S'informer et approfondir ses connaissances

Suivre l'actualité de la démocratie participative et des Conseils de développement. Etre informé des évolutions législatives.



Bénéficier d'un accompagnement

Trouver des réponses aux questions pratiques, juridiques ou organisationnelles qui se posent au sein du Conseil de développement.



Donner de la visibilité au Conseil de développement

Faire connaître les travaux du Conseil de développement (mise en ligne sur le site internet et dans la lettre d'information de la CNCD).



Contribuer à promouvoir la place des Conseils de développement

et partager une vision partagée dans l'écosystème de la participation citoyenne



Contribuer aux réflexions nationales

Prendre part à des groupes de travail pour alimenter les réflexions sur des thèmes d'intérêt communs



Echanger avec ses homologues et partager des expériences:

Participer à des événements nationaux : journées de réflexion, rencontres nationales, journées événementielles et des réunions à distance (webinaires, réunions d'échanges de pratiques,...)



MODALITÉS D'ADHÉSION

Modalités d'adhésion

Les candidatures sont examinées en bureau et conditionnées à l'acceptation du règlement intérieur de l'association.

L'adhésion est annuelle, reconductible tacitement. Elle est constituée de deux éléments indissociables :

- Une contribution financière annuelle du conseil de développement ou de sa collectivité/structure de rattachement.
- La cotisation personnelle des président·es de conseil de développement, mandaté·es par leur conseil de développement pour adhérer à l'association, dont le montant est fixé à 10€ par an.

Le montant de la contribution repose sur le nombre d'habitants : 0,01€/habitant pour les conseils de métropole, communauté urbaine et d'agglomération et 0,005€/habitant pour les conseils de communauté de communes et PETR.

La première année, une réduction de 50 % est accordée aux nouveaux adhérents.



Téléchargez le bulletin d'adhésion

Nos membres

En Bretagne

- Lannion-Trégor Communauté
- Métropole et Pays de Brest
- Métropole de Rennes
- Pays de Pontivy
- Pays d'Auray
- Pays du Centre Ouest Bretagne

En Centre-Val de Loire

- Pays Castelroussin
- Pays de la Châtre en Berry
- Tours Métropole Val de Loire
- Orléans Métropole
- Bourges plus
- Centre Cher

En Nouvelle-Aquitaine

- GrandAngoulême
- Espace citoyen du Cognacais
- La Rochelle
- Rochefort-Océan
- Saintes agglomération
- Aunis
- Pays du Périgord Vert
- Bordeaux Métropole
- Grand Poitiers
- Civraisien en Poitou
- Haute-Saintonge
- Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre
- Mont-de-Marsan Agglomération

En Pays de la Loire

- Nantes Métropole
- Saint-Nazaire agglomération
- Pays d'Ancenis
- Estuaire & Sillon
- Erdre et Gesvres
- Région de Blain
- Sud Estuaire
- Angers Loire Métropole
- Saumur Val de Loire
- Baugeois Vallée
- Les Coëvrons
- Pays du Perche Sarthois
- Vie et Boulogne
- Mauges Communauté
- La Roche-sur-Yon agglomération
- Anjou Bleu

En Occitanie

- PETR Uzège-Pont du Gard
- Toulouse Métropole
- Sicoval
- Agglomération du Muretain
- Pays Portes de Gascogne
- Montpellier Méditerranée Métropole
- PETR de l'Ariège
- Sète Agglopôle Méditerranée
- Pays de l'Or
- Cagire Garonne Salat
- Albigeois-Bastides

En Normandie

- Le Cotentin
- Normandie Cabourg Pays d'Auge
- Caux Seine Agglo
- Métropole de Rouen

Dans les Hauts-de-France

- Sud de l'Aisne
- Métropole Européenne de Lille
- Valenciennes Métropole
- Pévèle Carambault

En Île-de-France

- Saint-Quentin-en-Yvelines
- Grand Paris Seine et Oise
- Cœur d'Essonne Agglomération
- Grand Paris
- Val d'Yerres Val de Seine
- Paris Saclay

En Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Sophia Antipolis
- Pays des Paillons
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- PETR du Pays d'Arles
- Estérel Côte d'Azur Agglomération
- Sorgues du Comtat
- Pays de Grasse

Dans les Outre-Mer

- Centre de la Martinique
- Territoire de la Côte Ouest La Réunion
- Cap Excellence

Dans le Grand Est

- Eurométropole de Strasbourg
- Troyes Champagne Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Metz Métropole
- Val de Fensch
- Pays de Sarrebourg
- Epinal agglomération
- Pays de Langres
- Pays Orne-Moselle
- Grand Reims
- Grand Belfort
- Othe Armance

En Bourgogne-Franche-Comté

- Grand Besançon
- Pays de Montbéliard Agglomération
- PETR du Doubs Central
- PETR Val de Loire Nivernais

En Auvergne Rhône-Alpes

- Grand Bourg agglomération
- Grenoble-Alpes Métropole
- Pays Voironnais
- Grésivaudan
- Balcons du Dauphiné
- Vals du Dauphiné
- Saint Marcellin Vercors Isère
- Saint-Étienne Métropole
- Métropole du Grand Lyon
- Grand Chambéry
- Grand Annecy
- Annemasse Agglo
- Bugey Sud
- Grand Clermont
- Communauté de communes de la Dombes
- Arche Agglomération

75 allée des parfumeurs
92000 Nanterre
conseils-de-developpement.fr

01 86 90 09 48

coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr



@CoordNatCD

